



Bonjour à tous,



Déjà 15 jours que notre pays a entamé sa phase de déconfinement progressif.



Chaque pan de notre société reprend vie petit à petit. À commencer par le plus important peut-être, le lien social et relationnel avec nos proches. Les familles et amis ont pu se retrouver et rompre cette période d'isolement qui a été difficile pour tous.



Pour nos enfants également, la socialisation est primordiale. Nous connaissons l'importance du lien qui existe entre l'élève et le professeur, et entre les élèves eux-mêmes. La réouverture des écoles permet de répondre à cet enjeu de taille et d'assurer la continuité pédagogique pour tous.

Cette réouverture reste progressive et soumise à diverses modalités de fonctionnement. Les familles doivent alors faire preuve de créativité afin de s'organiser et d'adapter leur reprise d'activité en conséquence.

En attendant les nouvelles annonces gouvernementales à l'issue de cette première phase de déconfinement, restons vigilants.

L'été 2020 sera certainement différent, mais mémorable. Je suis persuadé que les familles françaises sauront en profiter, en respectant les consignes gouvernementales, sans tourner le dos à leur art de vivre «à la française» qui leur est si cher.

Bien à vous,

Le Président de l'Udaf du Doubs
Gérard CARRÉ

Au sommaire

- DÉCONFINEMENT : ÊTRE BIEN PRÉPARÉ
 - Le déconfinement en pratique
 - Les outils disponibles pour les personnes en situation de handicap
 - Les enquêtes réalisées
- RETOUR SUR L'ORDONNANCE N° 2020-290 DU 23 MARS 2020
- POINT SUR L'ACTUALITÉ
 - L'actualité du milieu associatif
 - Les aides financières déployées
 - L'actualité familiale
- RESTONS À LA MAISON

DÉCONFINEMENT : ÊTRE BIEN PRÉPARÉ

LE DÉCONFINEMENT EN PRATIQUE

Bien comprendre la stratégie de déconfinement

Les explications disponibles sur le site AMELI

La stratégie de déconfinement prévue par le gouvernement s'appuie sur le repérage précoce des symptômes, la réalisation de tests et l'isolement des malades ainsi que des personnes ayant été en contact avec eux. [i](#) cliquez ici pour en savoir plus.

Les informations essentielles du Gouvernement pour un déconfinement réussi

Afin que chaque citoyen et citoyenne dispose de la même information, le Service d'information du Gouvernement a réalisé un dossier de presse présentant de façon simple et imagée, ce qu'il est possible ou non de faire. [i](#) cliquez ici



Une fiche pratique sur les bons gestes à adopter

Ce document, réalisé par SantéBD pour le Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, résume en image et de manière simple et facile à comprendre, les bons gestes pour rester en sécurité après le déconfinement.

[i](#) cliquez ici

Coronavirus : outils de prévention et de sensibilisation



Affiches, spots vidéos et audios... accédez aux outils mis en ligne par le gouvernement pour informer et prévenir la transmission du virus. [i](#) cliquez ici



Une carte interactive pour trouver un lieu de dépistage

A partir du 11 mai, des tests de dépistage seront pratiqués sur toutes les personnes symptomatiques et sur les personnes «contacts». Santé.fr propose la carte des lieux de test du coronavirus. [i](#) cliquez ici

L'état d'urgence sanitaire et les sanctions applicables

Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, un état d'urgence sanitaire a été déclaré le 23 mars 2020. Il vient d'être prolongé jusqu'au 10 juillet 2020.

Pour un état des lieux de l'état d'urgence sanitaire et des sanctions applicables : [i](#) cliquez ici

Pour contester une contravention : [i](#) cliquez ici

Êtes-vous prêts pour le déconfinement ?

[i](#) cliquez ici pour faire le quizz.

Déconfinement : l'évolution de la situation en Bourgogne France-Comté

L'évolution des indicateurs hospitaliers relatifs au suivi de l'épidémie dans notre région marquent un temps d'arrêt et les tests de dépistage se poursuivent. [i](#) cliquez ici

Huit nouveaux foyers de contamination dans le Grand Est

Huit nouveaux foyers de contamination de coronavirus ont été identifiés dans la région Grand Est depuis le 11 mai. Ce sont ces « clusters » redoutés par le gouvernement. Ils doivent être détectés au plus vite pour pouvoir tester les personnes concernées, isoler celles qui sont contaminées, retracer les entourages et les tester. [i](#) cliquez ici

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : LES OUTILS DISPONIBLES

Une Foire aux questions «déconfinement» pour les personnes en situation de handicap

Cette foire aux questions est proposée par le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées. Elle est en ligne sur le site handicap.gouv.fr et sera régulièrement mise à jour. [i](#) cliquez ici

Enquête sur la scolarisation des enfants en situation de handicap à l'heure du déconfinement

Dans le cadre du déconfinement, la secrétaire d'Etat aux personnes en situation de handicap a souhaité que soit menée une enquête auprès des établissements du secteur médico-social en vue de mieux connaître la façon dont les enfants handicapés ont pu reprendre leur scolarisation.

Un questionnaire a été envoyé aux établissements médico-sociaux afin de donner une photographie hebdomadaire de cette reprise. Ce questionnaire sera ouvert, chaque semaine du mardi 8h00 au lundi suivant 20h00. [i](#) cliquez ici

Une Toulousaine crée un modèle de masque pour les sourds et malentendants

Incapable de lire sur les lèvres de sa pharmacienne, Anissa Mekrabech atteinte de surdité moyenne bilatérale, n'a pas entendu qu'on lui parlait. C'est le déclic pour cette créatrice en maroquinerie toulousaine qui décide de confectionner un modèle inclusif pour faciliter la lecture labiale. [i](#) cliquez ici



LES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES FAMILLES SUR LE THÈME DU COVID-19

Résultat de l'enquête de l'ined sur le confinement

L'enquête COCONEL, menée par l'Institut National d'Études Démographiques, est réalisée par internet une fois par semaine, sur un échantillon d'un millier de personnes, représentatif de la population adulte française. Le questionnaire porte sur divers aspects de la crise actuelle. La présente note détaille les principaux résultats de la sixième vague, consacrée aux conditions de logement, travail, enfant et continuité pédagogique, voisinage et sentiment d'isolement. [i](#) cliquez ici

Une enquête de grande ampleur pour l'étude de la transmission de SARS-CoV2 au sein des foyers français

Une équipe composée de chercheurs et chercheuses en mathématiques, statistiques et épidémiologie (Sorbonne Université, CNRS, Collège de France, Oxford University) a lancé lundi 27 avril, une enquête à destination des foyers français ayant expérimenté la présence du nouveau coronavirus pendant la période de confinement. Ce projet a été baptisé «Alcov2» - un hybride d'alcôve et de SARS-Cov2. [i](#) cliquez ici

France Assos Santé lance en exclusivité la grande enquête nationale "Vivre – Covid-19"

Cette enquête est destinée aux personnes souffrant de pathologie chronique, atteintes de handicap, aux aidants, aux personnes âgées et aux citoyens usagers du système de santé. Elle a pour objectif de faire l'état des lieux de la façon dont ces personnes vivent et s'organisent en cette période "d'après-confinement". Construite avec des associations, elle contribuera à fournir des données afin de guider l'action publique. [i](#) cliquez ici

RETOUR SUR L'ORDONNANCE N° 2020-290 DU 23 MARS 2020

COMMENT TENIR UN CA, UN BUREAU ET UNE AG EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE ?

Comme prévu par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil des ministres a adopté le 25 mars 2020, deux ordonnances détaillées ci-après.

I - L'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des associations et fondations en raison de l'épidémie de covid-19

L'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 s'applique notamment aux associations et fondations (article 1).

Cette ordonnance a un effet rétroactif, puisque les présentes mesures sont applicables pour les assemblées et réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction tenues à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020, sauf prorogation de ce délai jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 30 novembre 2020 (article 11).

L'ordonnance prévoit des possibilités de dérogations aux statuts sur les points listés ci-après.

- Adaptation des règles de convocation et d'information des assemblées : une personne ou une association tenue de faire droit à une demande de communication d'un document ou d'une information à un membre d'une assemblée (pour l'association, l'assemblée générale) préalablement à la tenue de celle-ci, peut valablement effectuer cette communication « par message électronique », sous réserve que le membre en question ait indiqué dans sa demande l'adresse électronique à laquelle cette communication peut être faite (article 3).
- Adaptation des règles de participation et de délibération des assemblées, organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction : en cas de convocation d'une assemblée (assemblée générale pour les associations) ou d'un organe collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction (c'est-à-dire les conseils d'administration, directoires ou tout autre organe de direction de l'association ou de la fondation), pendant une période « interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires » : l'organe compétent (ou son représentant légal agissant par délégation) peut décider le maintien de l'assemblée sans présence physique de ses membres, via conférence téléphonique ou audiovisuelle (article 4). Les membres participant par l'une de ces deux modalités sont alors réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, dès lors que leur identification est rendue possible (article 5).
- Les réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction peuvent également être tenues selon ces modalités, «au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant [l']identification et garantissant [la] participation effective» des membres qui y participent (article 8).
- Les autres personnes ayant le droit d'assister aux séances des assemblées peuvent y assister par les mêmes moyens (article 5).

- Les décisions des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction peuvent également être prises par voie de consultation écrite de leurs membres, «dans des conditions assurant la collégialité de la délibération», et ce «quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'organe est appelé à statuer» (article 9). Attention : Cette dernière disposition de l'ordonnance n'est pas applicable aux assemblées générales. Ainsi, contrairement aux conseils d'administration, les décisions des assemblées générales ne peuvent pas être prises par simple consultation écrite des membres, sauf si cela est autorisé par les statuts.

Précision apportée par le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 :

- Lorsqu'il est fait application de l'article 4 de l'ordonnance précitée (concernant les réunions des assemblées à distance), le procès-verbal précise en outre la nature de la mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires. Depuis le 11 mai, il s'agit des articles 1 et 7 du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

II - L'adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes dans le contexte de l'épidémie de covid-19

L'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 donne la possibilité aux gestionnaires d'ESSMS de proroger le délai de présentation des comptes annuels en conseil d'administration, de production des documents financiers et d'approbation de ceux-ci en assemblée générale.

Ainsi à l'article 3, l'ordonnance prévoit une prorogation des délais à chaque étape de la procédure comptable :

- L'arrêté des comptes est ainsi prorogé de 3 mois maximum ;
- L'approbation des comptes en assemblée générale prévue au plus tard 6 mois après la clôture des comptes est également prorogée de 3 mois, soit au 30 septembre pour les associations gestionnaires d'ESSMS

Ces dispositions sont applicables sous réserve que le commissaire aux comptes n'ait pas émis son rapport sur les comptes avant le 12 mars 2020.

A noter, si les statuts de votre association fixent une date pour l'approbation des comptes en assemblée générale antérieure à celle du 30/06, alors la prorogation de 3 mois précitée courra à partir de cette date mentionnée dans les statuts.

Si l'association souhaite reporter son assemblée générale au-delà du délai étendu, la prolongation du délai doit être sollicitée dans les conditions prévues par les règles de droit commun.

Les résultats partiels d'une enquête sur le confinement et le mode de vie des Français menée par une géographe

Quelles adaptations de la part des habitants de France, aux contraintes qui leur sont imposées depuis le confinement lié au coronavirus ? Quels changements dans le quotidien et les habitudes de vie des Français ? Quelles conditions de vie au cours du confinement ? Autant de questions intéressantes qui trouvent leur réponses à travers cette enquête menée du 23 mars 2020 au 7 avril 2020 en France. [i](#) cliquez ici

POINT SUR L'ACTUALITÉ

L'ACTUALITÉ DU MILIEU ASSOCIATIF

Aides COVID-19 et associations : comment s'y retrouver ?

Pour aider les acteurs économiques à faire face à la crise, un grand nombre d'aides publiques sont proposées. Pour une association, il n'est pas simple de s'y retrouver, entre les aides nationales ou territoriales, celles à destination des entreprises, auxquelles il est parfois difficile voire impossible d'avoir accès, celles en soutien à un secteur et, enfin, celles créées spécifiquement pour les associations. Le Mouvement associatif vous aide à y voir plus clair. [i](#) cliquez ici

COVID19 - Formations à distance à destination des associations

Présentation de l'outil

AGENDA WEBINAIRES "Pass à COVID 19"

LES FORMATIONS EN REGION

FONCTIONNEMENT GENERAL

NUMERIQUE / OUTILS COLLABORATIFS

COOPERATION

CULTURE

DE LA LOIRE

elabo

strikingly

MOOC "Mieux plus bas avec son asso" (Méthode) / Assoc

MOOC "L'avenir RSE" (RSE)

MOOC "Prévention et réduction des risques en milieu festif" (Séminaire des Festifs)

MOOC "Festifs en transition" (Séminaire des Festifs)

MOOC "La coopération, le jeu de médiation"

MOOC "Mieux plus bas avec son asso" (Méthode) / Assoc

MOOC "L'avenir RSE" (RSE)

MOOC "Prévention et réduction des risques en milieu festif" (Séminaire des Festifs)

MOOC "Festifs en transition" (Séminaire des Festifs)

MOOC "La coopération, le jeu de médiation"

Car le contexte actuel se prête à la formation à distance, les Mouvements associatifs Hauts-de-France et Pays de la Loire, avec l'appui du Mouvement associatif, ont mis en ligne un outil collaboratif recensant les moocs, webinaires et cours en ligne, gratuits et accessibles pouvant intéresser les salariés et bénévoles associatifs. Vous pouvez le consulter, mais aussi l'alimenter avec les ressources en ligne que vous avez à mettre en partage. Retrouvez l'ensemble des webinaires, moocs, formations gratuites et accessibles à l'ensemble des bénévoles associatifs, salariés et porteurs de projet. [i](#) cliquez ici

Formation en ligne sur la Sécurité sociale proposée par l'EN3S

L'école des Dirigeants de la Protection sociale, propose une courte formation en ligne sur la Sécurité sociale. Un premier module permet de se familiariser avec l'histoire et l'organisation de la protection sociale française. Trois séquences thématiques permettent ensuite d'approfondir les

problématiques des branches maladie, vieillesse et famille, avant que ne soit abordé le financement du système. Enfin, le dernier module, plus prospectif, s'attache à décoder les défis actuels de la protection sociale Française dans un contexte européen et mondial. La formation, gratuite et d'une durée d'environ 6 heures, propose vidéos, textes et infographies. [i](#) cliquez ici

Guides ministériels : le domaine de la protection de l'enfance et de l'accueil du jeune enfant

Accompagnement de la phase de déconfinement des missions de protection de l'enfance

Un guide ministériel Covid-19 – Protection de l'enfance visant à un accompagnement de la phase de déconfinement des missions de protection de l'enfance, dans le respect des règles sanitaires et des impératifs de distanciation physique a été publié. Ce guide présente, en première partie, les recommandations générales et en deuxième partie, des recommandations spécifiques par thématique ou secteur de la protection de l'enfance. [i](#) cliquez ici

Modes d'accueil du jeune enfant : pour une reprise progressive des modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans dans le respect des consignes sanitaires

Afin d'accompagner la reprise progressive de l'accueil des jeunes enfants, le guide ministériel en ligne, élaboré par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Direction Générale de la Santé, précise pour chacun – assistant maternel, gestionnaire d'établissement d'accueil du jeune enfant ou de Relais d'assistants maternel, service de PMI – le cadre national de la reprise. [i](#) cliquez ici

Médiation familiale et espaces de rencontre : l'Unaf, la FFER, la Fenamef, et l'APMF publient des guides pour faciliter le déconfinement des services !

En l'espace d'une semaine, une formidable mécanique de travail s'est mise en oeuvre chez les acteurs nationaux travaillant dans le domaine de la séparation et de la préservation des liens familiaux. La FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre) et la Fenamef (Fédération Nationale de la Médiation des Espaces Familiaux), ainsi que l'APMF (Association pour la Promotion de la Médiation Familiale) et deux Udaf (Udaf 19 et 73) issues des groupes de travail nationaux de l'Unaf, ont conjugué leurs efforts pour produire des outils opérationnels à destination des services de médiation familiale.

Ces documents support ont pris la forme de trois guides :

- L'un des guides s'adresse à l'ensemble des équipes engagées au sein des services de médiation familiale et des espaces de rencontre. [i](#) cliquez ici
- Les deux autres guides sont destinés, de manière très spécifique aux médiateurs familiaux d'une part, [i](#) cliquez ici, et aux intervenants en espace de rencontre, d'autre part [i](#) cliquez ici.

La CNSA lance un appel à projets pour tirer les enseignements de la crise du Covid-19

De nombreuses initiatives ont émergé pendant la crise.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie lance aujourd'hui un appel à projets visant à soutenir cette dynamique et à en tirer des enseignements pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, en temps de crise mais aussi dans la pratique quotidienne. **i** cliquez ici

LES AIDES FINANCIÈRES DÉPLOYÉES

Aide à destination des organismes de moins de 50 salariés ont investi depuis le 14 mars ou qui comptent investir dans des équipements de protection

Cette aide est destinée aux organismes de 1 à 49 salariés et les travailleurs indépendants (sans salariés) dépendant du régime général, à l'exclusion des établissements couverts par la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière. La subvention peut aller jusqu'à 50 % de l'investissement. **i** cliquez ici

Engagements du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté



Lors des délibérations du 24 avril dernier, le Conseil Régional s'est engagé d'une part au soutien aux acteurs associatifs par la mise en place d'un plan d'aide dédié, et d'autre part aux garanties et sécurisations pour l'attribution des subventions régionales pour assurer le financement de structures publiques comme privées. **i** cliquez ici

L'ACTUALITÉ FAMILIALE

Aides financières accordées par le Gouvernement

Retour sur l'aide exceptionnelle de solidarité aux ménages précaires

Pour venir en aide aux familles modestes qui doivent faire face à des difficultés financières accrues (fermeture des écoles, chômage partiel, baisse de revenus...), une aide exceptionnelle est versée aux familles modestes depuis le 15 mai. Le montant de l'aide s'élève à 150 € pour les ménages bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) ou de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), elle est majorée de 100 € par enfant. **i** cliquez ici

Une aide de 200 euros versée aux étudiants et aux jeunes précaires

Édouard Philippe a annoncé le 4 mai devant le Sénat le versement d'une aide de 200 € dès le mois de juin pour soutenir les étudiants et les jeunes précaires de moins de 25 ans en grande difficulté face à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Coronavirus. Cette aide ponctuelle sera versée en une fois et devrait concerner environ 800 000 jeunes. **i** cliquez ici

Aide à l'enfance et à la parentalité

Des affiches pour faire comprendre le port du masque aux enfants



Pour expliquer la raison du port du masque aux enfants, l'association SPARADRAP propose 2 posters et 1 vidéo éducative : le premier poster est destiné aux lieux de soins, le deuxième aux autres lieux (écoles, crèches...). **i** cliquez ici

Aides aux aînés

Le portail rompre-isolement-aines.gouv.fr ouvert par le Gouvernement



Ce portail a pour vocation de recenser l'ensemble des actions et outils libres d'accès et disponibles sur l'ensemble du territoire pour aider à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Les organisations et porteurs de

projets sont invités à faire remonter leurs initiatives nationales sur ces sujets. Les initiatives de l'Unaf, très investie sur les questions du grand âge, sont répertoriées sur ce portail. L'Unaf a consacré un « Réalités familiales » sur ce sujet en janvier dernier. **i** cliquez ici

La Fondation Médéric Alzheimer publie un guide d'utilisation des tablettes tactiles à destination des personnes âgées et des familles



En ces temps difficiles, il est essentiel de développer des initiatives visant à rompre l'isolement social des personnes âgées ayant notamment des troubles cognitifs importants. En ce sens, la Fondation Médéric Alzheimer, dont l'Unaf est membre, a publié un guide d'utilisation des tablettes tactiles à destination des personnes âgées et des familles. **i** cliquez ici

L'Unaf relaie le point de vue des pédiatres sur le retour des enfants à l'école

L'Unaf, lors d'une audition avec le ministre Jean-Michel

Blanquer le 30 avril dernier, s'est positionnée pour un retour des enfants à l'école à partir du 11 mai, ceci afin que ces derniers ne soient pas les grands perdants de la pandémie du Covid 19, alors même que les scientifiques sont certains aujourd'hui qu'ils ne sont pas touchés par ce virus, ni non plus des transmetteurs comme on avait pu le craindre au mois de mars. [i](#) cliquez ici

Le CCAS de Besançon est actif en cette période de crise sanitaire

Précarité et urgence médicale : le référent santé du CCAS de Besançon peut vous aider.

Pour des urgences médicales, il est possible de recourir au fond santé. Il est notamment possible de le solliciter pour des demandes en urgence (permettant de débloquent de l'argent rapidement pour des médicaments, des consulta-

tions ou des examens médicaux...). Si vous êtes concerné il suffit d'adresser un courriel à perrine.guillemot@besancon.fr ou de contacter le 03.81.41.21.21.

Pour les personnes qui se sentent exclues, n'ont pas d'ordinateur ou ne trouvent pas le réconfort attendu, une plateforme téléphonique unique a été mise en place par le SAMU Social et l'association « les transmetteurs ». Contactez le 0 800 19 00 00, service gratuit et ouvert 7 j/7 de 9 h à 21 h. Des acteurs sociaux et médecins apportent des informations fiables. Ils, écoutent, accompagnent et orientent les personnes en fonction des problématiques rencontrées : violence faites aux femmes, allo enfance en danger, Samu, pompiers, services sociaux... Une page Facebook est également dédiée @sos.confinement.

RESTONS A LA MAISON

ACTIVITÉ À LA MAISON : L'APPLICATION DU MINISTÈRE DES SPORTS

Pour nous accompagner dans la pratique d'une activité physique régulière, le ministère des Sports met à votre disposition BougezChezVous, une web-application accessible depuis mobile, tablette et ordinateur. [i](#) cliquez ici



CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : UNE BIBLIOTHÈQUE DE RESSOURCES ET D'ACCOMPAGNEMENTS EN LIGNE

L'espace CanoTech a été mis en place pour accompagner les parents et enseignants et permettre aux élèves de la maternelle à la terminale de continuer à progresser dans les programmes et à développer leurs connaissances, malgré la fermeture des établissements. [i](#) cliquez ici

ALDEBERT, LE CHANTEUR FRANC-COMTOIS SORT UNE CHANSON POUR LES GESTES BARRIÈRES DESTINÉS AUX ENFANTS. [i](#) cliquez ici



ÊTRE ASTRONAUTE À LA MAISON

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, la Cité de l'Espace partage pour quelques semaines un point commun avec les astronautes : confinés dans un lieu réduit, nous n'avons qu'un accès limité vers l'extérieur... Découvrez la vie des astronautes enfermés à bord de la Station Spatiale Internationale ! Réalisez des expériences ou des activités simples afin de mieux comprendre les conditions de vie et de travail des astronautes dans l'espace. [i](#) cliquez ici

L'UNAF PUBLIE UN CATALOGUE D'ACTIVITÉS À FAIRE CHEZ SOI POUR SE DISTRAIRE ET S'ÉVADER UN MOMENT, À LA MAISON !

Ce livret présente sous la forme d'un catalogue dans lequel sont recensées, par catégories, de multiples occupations possibles, faciles et accessibles au plus grand nombre, à faire seul ou à plusieurs. Toutes sont gratuites ! [i](#) cliquez ici

